

Sans vous rien n'est possible !

Votre reçu au verso et les aspects pratiques en pièce jointe.

ACQUAD45
Monsieur Christian BRUNEAUX
25 CHEMIN DES PETITS JAVOTS
45220 SAINT-GERMAIN-DES-PRES

Nous vous souhaitons d'excellentes fêtes de fin d'année !

Bonjour,

Vous avez décidé d'adhérer ou de renouveler votre adhésion au Codever. Nous vous remercions pour votre soutien.

Avec vous, le Codever continuera à défendre la liberté de circuler sur les chemins, à travers la promotion de certaines idées qui peuvent paraître originales :

- oui à un véritable partage des chemins mais non au principe du « chacun son chemin » ;
- oui à la protection de l'environnement, mais non à la « mise sous cloche » des espaces naturels ;
- non à la politique du bouc-émissaire, qui stigmatise les loisirs verts motorisés ;
- non aux plans départementaux des itinéraires de randonnée motorisée, car ils sont conçus comme un parage de nos activités ;

Cependant, il ne s'agit pas seulement de revendiquer des droits. Le Codever continuera, avec l'aide de toutes les bonnes volontés, à sensibiliser les pratiquants à leurs devoirs : respect d'autrui, des lois et de l'environnement, etc. Le Guide Pratique et les « 10 Conseils » sont des éléments essentiels de cette pédagogie.

Nous vous invitons à participer au « maillage », ce réseau de « sentinelles-médiateurs » au niveau communal ou intercommunal, qui reste le meilleur moyen d'enrayer la fermeture des chemins. Pour cela, contactez-nous (maillage@codever.fr).

De même, votre contribution à l'Observatoire des Chemins sera primordiale : www.observatoire-chemins.org.

Voilà les grandes lignes du Codever. Nous espérons que vous trouverez votre place au sein du collectif, que vous dégagerez du temps pour aider votre délégué(e) (et pourquoi pas solliciter un poste inoccupé ?), que vous saurez vous mobiliser et agir.

Pour notre part, nous ferons tout notre possible pour défendre l'intérêt des pratiquants, et aussi être à l'écoute de vos idées, remarques et suggestions.

Bien cordialement,
Patrick Huet
Président du Codever



Découpez votre carte selon les perforations puis pliez la en 2 pour la ranger aisément avec vos papiers.

QUE FAIRE EN CAS...

...de verbalisation ?

Ne reconnaissez jamais l'infraction et exprimez-vous le moins possible pour ne pas compromettre la réussite de votre contestation.

1. Faites noter vos observations sur le PV (absence de signalisation, configuration des lieux...),
2. Faites noter que vous ne reconnaissez pas l'infraction avant de signer le PV,
3. Prenez au plus vite des photos des lieux et de l'entrée du chemin,
4. Contactez le secrétariat pour connaître la démarche à suivre.

...d'agression physique ou de choc avec un obstacle inattendu (barbelé, câble...) ?

1. Prévenez les secours et les gendarmes, même sans blessure apparente,
2. Recueillez les coordonnées des éventuels témoins,
3. Prenez si possible des photos des lieux,
4. Portez plainte systématiquement,
5. Signalez-nous l'accident.